

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 SEPTEMBRE 2019

Convocation du 9 septembre 2019

**Étaient présents** : MM BLIN FOUGERAY LEFEVRE GAUJE JACQUOT PREDKI HAVET BOILEAU GADOUX

**Était représentée** : Mme ROGER par M. LEFEVRE

**Était absente** : Mme SOYER

Secrétaire de séance : Mme Annie FOUGERAY

La lecture du compte rendu de la précédente séance n'appelle pas d'observation

## **1 – Avenant au contrat multirisque**

Madame le Maire explique que le point a été fait avec l'agent des assurances mutuelles de Picardie (AMP) qui couvre les risques de la commune, notamment en matière d'assurance RC.

Il semble utile de prévoir la fusion du contrat « bris de machine » avec le contrat multirisque-RC et de porter la valeur des mobiliers communaux à 293 700 €, de façon à prendre en compte l'évolution du patrimoine communal. La cotisation 2019 passerait à 2437,56 € .

Accord unanime du conseil.

## **2 – Acquisition emplacement réservé rue de Bayonne**

Madame le Maire rappelle que le PLU prévoit l'inscription de l'emplacement réservé n°7, rue de Bayonne, entre les propriétés de MM HESS et BELLIER, sur une parcelle appartenant à M. BOUFFETTE.

Elle explique qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition de cette parcelle qui est destinée à permettre le passage des réseaux qui desserviront la future zone d'habitation à aménager rue du Mont en plusieurs tranches.

A titre indicatif, il semble possible de prévoir un coût de 5€ le m<sup>2</sup>, soit une dépense de 1500 €.

Pour : unanimité

Concernant l'entretien actuel de cette parcelle, Madame le Maire explique que M. BOUFFETTE a autorisé M. BELLIER à l'utiliser. M. HESS a créé un portail qui ouvre sur la parcelle non entretenue selon lui.

## **3- Subvention exceptionnelle à l'ASC**

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'ASC qui a organisé le récent concert produit par les jeunes de l'école de musique de Boves.

Accord unanime du conseil (à l'exception de Mme BLIN qui n'a pas participé au vote).

## **4- Entretien de l'école communale**

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique pour l'entretien des locaux de l'école et, ponctuellement, de la salle des fêtes et de la mairie. Elle précise qu'il faut prévoir une durée hebdomadaire de 2h pour le ménage dans l'école et, ponctuellement des heures complémentaires pourront être réalisées pour l'entretien des autres bâtiments communaux.

Elle propose donc la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet, sur la base de 2/35<sup>ème</sup>, 1<sup>er</sup> échelon du grade.

Accord unanime du conseil.

### **5- Avenir de la prairie fleurie et du terrain face au stade**

Cette année encore la prairie n'a pas bien fleuri ; peut-être la sécheresse de cet été y est-elle pour quelque chose, mais peut-être est-ce dû également au terrain lui-même.

Aussi Madame le Maire propose d'engazonner cette parcelle et d'y planter quelques arbres fruitiers.

Elle sollicite l'autorisation du conseil pour se renseigner sur les conditions de plantation de peupliers sur la parcelle face au stade. Provisoirement M. DUCHATEAU propose de l'entretenir pour faire du foin pour ses chevaux.

Accord du conseil sur ces trois propositions.

### **6- Opération « Brioches »**

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années la commune n'organise plus l'opération brioches en faveur des personnes handicapées. Elle rappelle qu'il s'agit pour la commune d'acheter des brioches individuelles auprès d'un boulanger local, de les vendre ensuite aux habitants, et de verser la différence à l'ADAPEI.

Monsieur GAUJE craint que cela ne crée un précédent qui entraînerait d'autres demandes.

Madame FOUGERAY propose d'acheter une brioche à chaque personne âgée du village.

M.HAVET propose d'acheter une brioche pour les membres du Club des aînés de Guyencourt.

Après discussion, la proposition de Madame le Maire est soumise au vote :

Pour l'octroi d'une subvention de 250€ à l'ADAPEI : 6          Contre : 1          Abstention : 3

### **7 – Sécurité routière**

Madame le Maire soumet au conseil les plans d'aménagements sécuritaires dans la traversée de Guyencourt.

- Rue Théophile Deprez : 2 « écluses » + 30 km/h
- Abords de l'école : 2 ralentisseurs, plateau de 8 m
- Rue du Colonel de Virel : 1 priorité à droite à la place du stop
- Rue de Bayonne : 2 « écluses » + réglementation du stationnement

Cout total de ces aménagements : 55 000 € HT

Subvention amendes de police : 13 750 €

Soit un coût de 38 500 € pour la commune.

Après délibération, le conseil décide :

- de refuser la priorité à droite en bas de la rue du Colonel de Virel
- de réaliser les aménagements en deux tranches :
  - La première à chaque entrée de village (tranche ferme)
  - La seconde aux abords de l'école (facultative, selon les résultats des premiers travaux)
- de solliciter les subventions (DETR et amendes de police)
- d'en informer la société EVIA qui a réalisé l'étude

### **8 – RGPD**

Il est donné lecture au conseil des recommandations que l'ADICO a émises pour donner suite à l'expertise du site du secrétariat de Mairie. Ces recommandations ont été mises en place.

## **QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS DIVERSES :**

Madame le Maire apporte au Conseil les informations suivantes :

- Le puisard rue Théophile Déprez va être réhabilité (creusement d'un nouveau puisard)
- L'entrée du marais communal a été aménagée (pose de grosses pierres et d'une barrière)
- Le bilan de la fête est positif : le « casino » a bien marché, le manège a fait 140 € de recettes car il a démarré trop tard ; le forain demande 400 € alors qu'il avait demandé 300€ en 2018. Il pense proposer pour 2020 un forfait global de 1200 € qui comprendrait les tours gratuits de manège et les moyens de publicité qui, selon lui, permettraient de doubler les recettes de la buvette.

Monsieur GADOUX souhaite connaître l'évolution du dossier cimetière.

Madame Le Maire explique qu'il faut relancer la procédure de reprises des concessions abandonnées et étudier la mise en place de cavurnes, d'un jardin du souvenir, et d'un règlement intérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35